

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction du développement
professionnel et des relations sociales
Bureau de l'action sanitaire et sociale

Documents distribués en séance : néant

CHSCT AC

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

OBJET DE LA RÉUNION	Date	Rédacteur
Groupe de travail « Accidents de travail » du CHSCT AC	28 mai 2019	Paul DURAND
<i>Précédente réunion : 28 mai 2018</i>		
PARTICIPANTS : 8, dont 3 représentants du personnel		
<u>SG/SRH/SDDPRS/BASS</u> : Marie-Claire HAMON (cheffe du BASS), Isabelle FABRE (cheffe du pôle SST), Paul DURAND (pôle SST)	<u>MAG SG</u> : Patrick BOUR ; <u>MAG DGPE</u> : Sébastien FAUGÈRE	<u>Représentants du personnel</u> : Stéphanie CLARENC (secrétaire du CHSCT AC, CFDT), Michel LE GALL (FSU), Nicolas MARTEL (UNSA)
début de la réunion : 10 h 05 - fin de la réunion : 11 h 20 (durée de la réunion = 1 h 15 mn)		
Sujet		
Activités du groupe de travail	<p>Mme HAMON rappelle l'existence du document, établi et validé lors de la précédente mandature du CHSCT AC, intitulé « Procédure de gestion des accidents de travail pour les sites parisiens de l'administration centrale ». La réglementation ayant changé au cours des derniers mois, ce document sera mis à jour par le BASS puis envoyé aux membres du CHSCT AC.</p> <p>La formation des membres du groupe de travail, prévue sur une demi-journée, aura lieu non pas courant juin comme cela avait été évoqué, mais en septembre-octobre 2019, en fonction des disponibilités de la formatrice.</p> <p>Les rapports d'analyse des accidents de travail établis par les assistants et le conseiller de prévention n'apparaissent pas suffisamment exploités. Leur diffusion pourra être réexaminée.</p> <p>Le groupe de travail se propose d'étudier les accidents en déplacement [par temps de neige, en allant au restaurant administratif ou en en revenant, à l'intérieur des locaux administratifs, d'un site à un autre, en raison de contraintes de temps, etc.] en vue de la formulation de préconisations de prévention [télétravail ponctuel en cas de sol glissant en hiver, aménagements d'horaires, respect accru de la « Charte des temps », etc.]. Un tableau des accidents de trajet survenus en 2018 (avec la nature et le lieu de l'accident) est présenté en séance. Il sera envoyé aux membres du groupe.</p>	
Conclusions	<ul style="list-style-type: none"> • Envoi aux membres du CHSCT AC de la fiche de procédure de gestion des accidents de travail des agents de l'administration centrale, après sa mise à jour ; • Envoi aux membres du groupe de travail du tableau présenté en séance sur les accidents de trajet survenus en 2018 ; • La prochaine réunion sera prévue ultérieurement. 	